



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE PRESTATION  
D'AUDITS DU LOT 2 DU MARCHÉ DE LA  
RESTAURATION.**

**DÉCISION N° DM-22-473  
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-498 en date du 2 juin portant délégation de fonction à Madame Muriel Ruffenach, déléguée dans les fonctions relatives à la petite enfance et au suivi des travaux dans les crèches ;

**VU** la proposition de la société « *Question de Bon Sens* » portant sur la prestation d'audits du marché de restauration de la petite enfance ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de mener des audits sur la prestation de restauration dans les crèches de la Ville ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** la convention portant sur la prestation d'audits de la restauration de la petite enfance ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite  
enfance et au suivi des travaux dans les crèches

***Signé***

**Muriel RUFFENACH**